

PRO CONSEIL
7 rue du commerce
49700 DOUE LA FONTAINE
Tél fixe : 02 41 50 98 85
Tél portable : 06 21 33 57 67

Email : pro-conseil0467@orange.fr

Lettre d'info restaurant scolaire

N° formateur : 52 49 02493 49

Le décret sur la qualité nutritionnelle des repas servis au restaurant scolaire a été publié

La presse s'en fait l'écho ce matin, le décret sur la qualité nutritionnelle des repas servis au restaurant scolaire a été publié hier.

Depuis plus d'un an, la FCPE militait pour un encadrement de la pause du temps du repas et cela demandait à l'Etat de légiférer. C'est chose faite et les communes vont devoir s'adapter.

Seuls dans l'immédiat sont concernés les restaurants servant plus de 80 repas/jour mais à compter du 1^{er} septembre 2012 tous les restaurants scolaires seront concernés.

Cette décision met en évidence pour les collectivités de porter un regard attentif sur le choix du mode de fonctionnement de leur restauration scolaire.

Au-delà de servir des repas pour nourrir les enfants, les communes vont devoir former le personnel de cuisine et d'encadrement pour permettre aux enfants de mieux identifier ce qu'est l'équilibre alimentaire.

Créer des animations autour du temps du repas pose la condition du temps disponible pour le faire. L'évolution des effectifs scolaires à la « cantine » contraint les communes à faire plusieurs services dont l'effet immédiat est de réduire le temps de repas : situation mise en évidence par le Programme National Nutrition Santé 3 (PNNS 3).

Le cabinet PRO-CONSEIL, reste à votre disposition pour plus d'information.

Contactez moi au 06 21 33 57 67 ou par mail pro-conseil0467@orange.fr